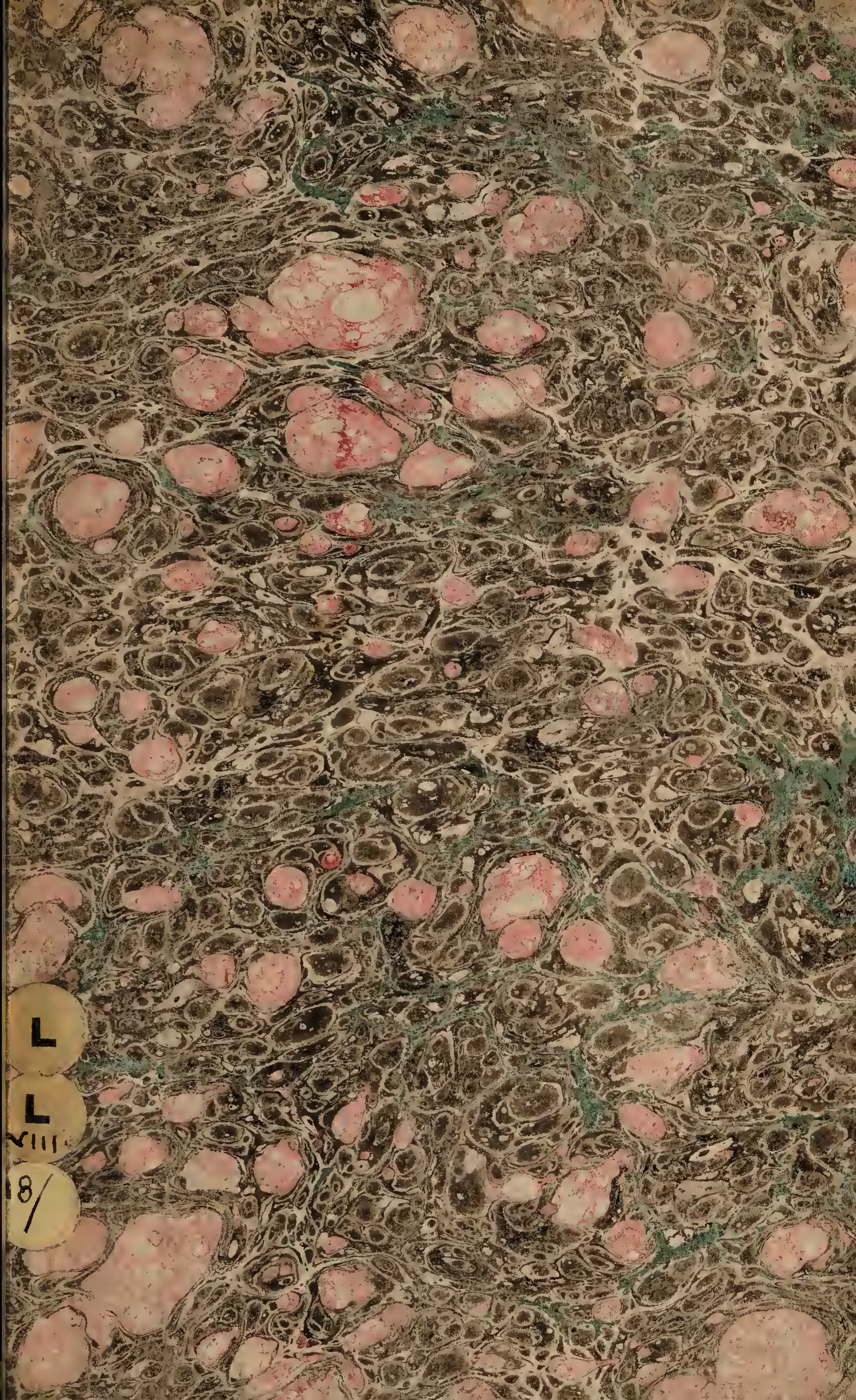

L
L
VIII
18/

~~TRES~~ (~~LES~~)

SARCELLES

LES TRES-HUMBLES ET TRES-RESPECTUEUSES REMONTRANCES des Habitans du Village DE SARCELLES, AU ROY,

Au sujet des Affaires présentes du Parlement de Paris.

Avec des Notes Critiques, Historiques & Politiques.

SECONDE EDITION.

A ROTTERDAM,
Chez RICHARD SANS PEUR, à la Vérité, dans la Place d'Erasme.

M. DCC. XXXII.

Multi bonitate *Principum & honore qui in eos collatus est, abusi sunt in superbiam,*

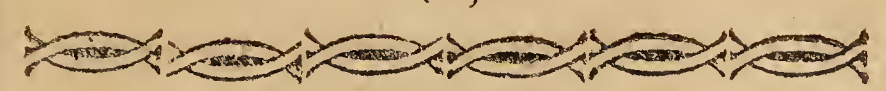
Et non solùm subjectos Regibus nituntur opprimere, *sed datam sibi gloriam non ferentes in ipsos qui dederunt, moliuntur insidias, nec contenti sunt gratias non agere beneficiis & humanitatis in se jura violare; sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam,*

Et in tantum vesaniæ proruperunt, ut eos qui credita sibi officia diligenter observant, & in cuncta agunt, ut omnium laude digni sint, mendaciorum cuniculis conentur avertere, dum aures Principum simplices, & ex suâ naturâ alios æstimantes, callidâ suâ fraude decipiunt,

Quæ res ex veteribus probatur historiis, & ex his quæ geruntur quotidiè, quomodo malis quorumdam suggestionibus Regum studia depraventur.

Undè providendum est paci omnium Provinciarum. Esth. c. 16. v. 2. & seq.





LES TRES-HUMBLES ET TRES-RESPECTUEUSES REMONTRANCES des Habitans du Village DE SARCELLES, AU ROY;

Au sujet des Affaires présentes du Parlement de Paris.

SIRE, excusez l'impartinance,
De la libarté la liçance,
Que je prenons ici tretous,
De nous jetter à vos genoux.
L'état déplorable où je sommes;
Pour peu que Vous aimiez les hommes;
Vous fera sans doute piquié,
Et je nous en flattons morguié!
Car vous fûtes tourjoux bon Prince;
Aussi n'est-il dans la Province,
Villes, Villages, ou Hamiaux,
Bourgeois, Farmiers, ni Pastouriaux;

Qui, pour vous prouver qu'il vous aime,
Ne fut prêt à répandre même
Jusqu'au darnier brin de son sang,
Ou vous bailler tout son argent; (*a*)
Pour peu que vous en fissiez faute,
Et que la somme ne fût haute;
Car, voy'ous, je n'ons prasque rian,
Aussi vous ressouviant-y bian
Que quand vous montîtes au Trône,
Pour acquitter votre Couronne,
Que votre grand Biseüil Loüis,
(Que Guieu doint boutre en Paradis,)
Avoit laissé fort andettée, (*b*)

(*a*) Il n'y a point de nation dans l'Europe, ni peut-être dans le monde entier, qui soit plus inviolablement attachée à ses Rois, que la France. Le trait dont il est ici fait mention, en est une preuve des plus convaincantes. C'est ce qui fit dire à un Ambassadeur de la Porte, qui étoit en France du tems de la Regence, ces paroles remarquables: *Les François*, disoit-il, *nous accusent de porter le respect pour nos Souverains jusqu'à l'idolatrie; mais nous pourions dire d'eux, avec plus de verité, qu'ils portent le leur jusqu'à la folie.* C'étoit un Turc qui parloit. Parloit-il bon sens dans cette occasion?

(*b*) Personne n'ignore que les malheurs de Loüis XIV. dans ses dernieres guerres avoient épuisé l'Etat d'hommes & d'argent. Cet épuisement n'avoit fait qu'augmenter, lorsque Loüis XV. lui succeda; néanmoins à peine fut-il sur le Thrône, que l'or sembla sortir de lui-même du

Peur qu'alle ne fût decretée ;
Je nous cotiſimes tretous
Juſqu'à ne pas garder cinq ſous, (*a*)
Afin de vous boutre à l'aiſance ;
Et vous, SIRE, pour récompanſe,
Vous nous baillîtes du papier,
Diſant de le negocier,
Que cette monnoye étoit bonne ;
Mais je ne trouvîmes parſonne,
Qui fût auſſi ſimple que nous,
Auſſi les ons-je encor tretous,
Et les gardons comme reliques,
Pour mettre aux Archives publiques, (*b*)

ſein de la terre ; tant il eſt vrai qu'il n'eſt point de meilleure reſſource pour les Rois que l'amour de leurs Sujets, auſſi les doivent-ils ménager.

(*a*) Ordonnance du Roi qui défendoit à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles fuſſent, de garder plus de 500. liv. en argent, & qui promettoit à ceux qui dénonceroient les contrevenans à ladite Ordonnance, la moitié de la ſomme qu'on leur trouveroit. On vit alors des enfans aſſez dénaturés pour dénoncer leurs propres peres.

(*b*) Le Siſtéme auſſi ridicule que nouveau, de convertir le papier en or, eſt un de ces traits d'hiſtoire que la poſterité aura peine à croire, & que nous ne croirions pas nous-mêmes, ſi nous ne nous en reſſentions pas encore tous les jours. Je connois en France d'illuſtres Familles, qui pour tranſmettre à leurs deſcendans un évenement ſi bizarre & ſi ſurprenant, dont ils ont été

Car pour en avoir de l'argent,
Je ne l'esperons nullement.
Or ce que j'en venons de dire,
N'est pas pour le reprocher, SIRE;
Mais seulement pour vous montrer
Que vous nous fûtes tourjoux cher,
Et le serez toute la vie,
Quoiqu'an pisse dire l'anvie;
Aussi le meritez-vous bian,
Car vous êtes un Roy si Chrétian,
Si doux, si bon, si débonaire,
Comme l'a fort bian dit n'a guere
Dans son biau Mandement de May,
(Et c'est le seul point qui soit vray,)
Le gros Monsieu de Ventremille, (*a*)
Bref, je vous aimons comme mille.
Mais pour tout dire, comme il est,
Vous avez de méchans Valets, (*b*)

les victimes, en ont mis dans leurs Chartrier à la place des Contrats qu'on leur a remboursez avec cette belle monnoye. Triste & foible consolation pour des Familles réduites à la derniere misere!

(*a*) Mandement de M. l'Archev. de Paris contre les Nouvelles Ecclesiastiques. Nous aurons plus d'une fois occasion de parler de ce Mandem.

(*b*) C'est assez souvent le sort des bons Rois, d'avoir de mauvais Ministres qui rendent leur Regne odieux. L'Histoire, tant ancienne que moderne, nous en fourniroit cent exemples pour un, que l'on pourroit citer, si l'on n'en avoit pas sous les yeux.

Qui ne vous reſſemblioḿt guere,
Et qui feſiont tout le contraire
De ce que vous leur commandez ;
Car, je ſçons que vous entendez,
Que tout le monde ſoit tranquille,
Au Village, comme à la Ville;
Et contre votre intention
Ce n'eſt que déſolation.
Je ne parlons point de la Taille, *(a)*
Dont cette inſolente canaille
Nous ſurcharge comme baudets;
Je vivrions, à cela près,
Aſſez contens, ſi pour le reſte
Ils nous laiſſiont en paix . . . mais zeſte,
C'eſt peu de nous ôter nos biens;
Une autre troupe de vauriens,
Qui pregniont le nom de Jeſuiſtres,
Qui ſont des trâtres & des Cuiſtres,

(*a*) Bien des gens qui ſont au fait des Finances de la France, ne peuvent pas concevoir qu'après vingt ans de paix, le peuple y ſoit plus chargé d'impôts qu'il ne l'étoit pendant la guerre, & que malgré cela leur Roi n'en ſoit pas plus riche. Je ne me mêle guere de politiquer, mais je pourrois bien dire ſans me tromper qu'une grande partie de ces revenus eſt allée, & va tous les jours avec les deux cent mille écus de bien que je devrois poſſeder aujourd'hui, mais qui ſe trouvent confondus avec ceux de trois ou quatre Tuteurs maudits qui m'ont tenu pendant vingt-deux ans en braſſiere.

(Ce qu'Henri, premier des Bourbons, (a)
Votre Ayeul, ſavoit bian à fonds,
Piſqu'il les denichit de France,)
Cette fiare & maudite engeance
Aveuque leu Conſtruction,
Que le Guiable a forgé, dit-on,
Et dont la morale eſt infâme,
Viant cor nous tarabuſter l'ame,
En deffendant de rendre à Guieu
L'amour qu'an li doit en tout lieu,
Et ne boutant dans nos Parouaſſes
Que des Prâtres de leux carcaſſes.
Helas! depis deux ou trois ans,

(a) Henri IV. Roi de Navarre, le premier de la branche des Bourbons, qui monta ſur le Thrône de France. Tout le monde ſçait que les Jeſuites étoient les Prédicateurs de la fameuſe Ligue qui fut faite pour l'empêcher d'y parvenir. Ces nouveaux Miſſionnaires, ſous le prétexte ridicule que ce Prince étoit Calviniſte, alloient dévotement dans les rues de Paris le Crucifix à la main révolter le peuple contre ſon Souverain légitime. Ce Prince étant monté ſur le Thrône, les chaſſa de France, où ils ne reparurent de pluſieurs années; mais ils firent tant d'intrigues, & lui ſuſciterent tant d'ennemis, qu'il ſe vit obligé de les rappeller, à condition néanmoins qu'il y auroit toûjours à la Cour deux de ces Peres, qui comme deux ôtages lui répondroient de la fidelité de tout l'Ordre. Auroit-on jamais crû qu'ils ſe fuſſent ſervi, comme ils ont fait depuis, de ces deux hommes pour envahir l'autorité Royale?

Je l'éprouvons à nos dépens ;
Quand ils nous ôtirent le nôtre ;
Ils nous en plantirent un autre,
Qui depis a ſi bian varſé,
Que cheux nous tout eſt boulvarſé.
Ce n'eſt que diſcorde & que haine,
Et dans tout le Village à peine
Trouvaroit-on quatre Sujets
Auxquels il n'ait fait un Procès.
L'un, il le fait mettre à l'amande
Pour ce qu'en venant à l'offrande,
Il ne crache point au baſſin ;
L'autre, à cauſe qu'en ſon jardin
Il ſemoit des choux & des raves,
Des artichaux, des betteraves,
Et non pas de l'orge ou du blé,
Comme l'eût voulu le Curé,
Pour afin d'en avoir la Deime ;
Le drôle en a fait un grand creime,
Et le menaçant d'un Procès,
Vouloit decretter ſes panets,
Ses choux, ſes raves, ſes carotes,
S'il n'en bailloit quatre par bottes :
Or comme ils ſe ſont enteſtez,
Ils ſe ſont tous deux exploitez.
Mais ce qui doit pus faire rire,
Et qui vous divartira, SIRE,
C'eſt que Monſieu notre Curé,
Doit à votre Conſeil ſacré,
Faire évoquer cette ſotiſe,

Comme étant affaire d'Eglise,
A ce qu'il dit, & qu'aujourd'hui
Les Molinistres comme lui
N'ont point de Juge pus propice,
Ni qui leux rendre mieux justice;
Que depis pus de quatorze ans
Tous les Prelats constituans,
Ont tourjoux là gagné leu Cause.
Tatigué la drôle de chose!
Qu'il fera biau voir des Prelats,
Des Ducs & Pairs, des Potentats,
Assemblez tretous en conclave,
Juger une botte de rave! (*a*)
Mais vous ne le souffrirez pas,
SIRE, renvoyez ces débats
Au Bailli de notre Village,
Il saura bian le rendre sage;
Car pour Monsieu notre Prelat,
Bian que pour empêcher l'éclat,
Il eût dû calmer cette affaire,
Le bon-homme n'y songe guere:
Helas, il y pense si peu!
Qu'il voit son Diocese en feu,

(*a*) Les évocations au Conseil sont devenuës si frequentes, qu'il ne seroit pas étonnant que le Curé de Sarcelles y recourût pour une affaire aussi serieuse que celle dont il est ici parlé. On y en a plus d'une fois évoqué d'aussi interessantes. Aussi ce Tribunal, auquel il ne manque que le nom d'Inquisition, s'est-il rendu depuis quelque tems fort respectable.

Sans pour cela qu'il s'en remuë,
Ne plus, ne moins qu'une ſtatuë,
Hormis les machoires & ſa faim,
Qui morgué vont tourjoux leu train.
En vain par quatre Remontrances
J'ons excité ſa non-chalance,
Il n'entend à dia ni hurhiau, (*a*)
Et comme on dit, c'eſt battre liau.
Aprés tout, que pouroit-y faire
A ça ? rian que de balle yau claire,
Ly qui ne peut pas ſeulement,
Faire deux mots de Mandement,
Et pour s'en épargner la paine,
Qu'il faut qu'un Pere Tournemaine
Ly faſſe, comme un écolier,
Son thême, qu'on ly fait ſigner.
Morgué, vous devriez bian, SIRE,
(Pardon, ſi j'oſons vous le dire,
C'eſt que vous ne le ſavez pas,)
Quand on nous baille des Prelats,
Vous devriez bian du moins dire

(*a*) C'eſt une choſe étonnante que M. de Ventimille, qui prodigue depuis quelque tems ſes cenſures à tort & à travers, n'ait encore rien lâché contre ces Harangues. Seroit-ce un effet de ſa modération ? Ou la crainte plûtôt n'auroit-elle point quelque part à ce procedé ? Quoiqu'il en ſoit, c'eſt en lui un trait de prudence : car on n'attend qu'un Mandement & une petite excommunication de ſa part, pour avoir l'honneur de lui en préſenter une ſixiéme.

Qu'ils ſachiont & lire & écrire ;
On ne varroit pas en ce cas
Tant de troubles, tant d'altercats ;
On ne varroit pas dans l'Egliſe
Faire aux Prelats tant de ſotiſe,
Tant d'impartinens Mandemens
Que tous les jours vos Parlemens
Se voyont forcez de proſcrire ; (*a*)
On ne varroit pas pour tout dire,
Le Jeſuiſtre fiar, inſolent,
Comme il fait, prandre impudemment
Une autorité diſpotique,
Et par un pouvoir tirannique
Boulvarſer tout dans vos Etats, (*b*)

(*a*) Mandemens de M. l'Archev. d'Embrun ; de MM. de Laon, de Marſeille, de Rhodez, de M. de Paris contre les Avocats, contre le miracle d'Anne Lefranc, & *noviſſimè* contre l'Auteur des Nouvelles Eccleſiaſtiques.

(*b*) Il y a long-tems qu'on ſe plaint de la tyrannie des Jeſuites dans l'Egliſe de France & dans l'Etat, pour s'encourager à prendre patience. Les François citent à leur ſujet une Prophetie du Cardinal Cuza, qui fixe l'époque de la décadence de ces Peres à l'année 1734. dont nous approchons. Mais je ne ſçais ſi ces bons Peres qui prennent plaiſir à contrecarrer le genre humain, n'en auroient point fait faire une qui fixe l'apogée de leur puiſſance & de leur gloire à ce même tems, qu'on peut lire dans un livre qui eſt aujourd'hui entre les mains de tout le monde. C'eſt l'Eſpion Turc imprimé en 1710. où nous trou-

Enfin bref, on ne varroit pas
Un ſi bon Monarque à la veille
D'avoir une guarre pareille
A celles que ſouquînt jadis
Votre Grand Grand Pere Loüis. (*a*)
Sainte Viarge ! qui l'eût pu croire,
Qu'un Evâque eût l'ame ſi noire,
Et le fond du cœur ſi mauvais,
Que d'armer contre ſes Sujets
Un Roi qu'ils aimions comme eux-même,
Et dont la Majeſté ſuprême,

vons ce trait remarquable, tom. 4. let. 88. p. 334. *Catherine de Medicis*, dit l'Eſpion, *avoit beaucoup de commerce avec les Magiciens & les Sorciers qui lui firent voir dans un miroir enchanté ceux qui regneroient en France à l'avenir. Elle y vit d'abord Henri IV. puis Loüis XIII. enſuite Loüis XIV. puis après une troupe de Jeſuites qui devoient abolir la Monarchie, & gouverner eux-mêmes. Ce miroir ſe voit encore dans le Palais du Roi.* Il n'y a perſonne qui ne voye aujourd'hui l'accompliſſement de cette prédiction. Après cela n'y auroit-il pas de l'injuſtice à attribuer au Roi de France les maux & les perſecutions qui ſe font dans ſon Royaume.

(*a*) Les guerres de Paris pendant la minorité de Loüis XIV. & ſous le Miniſtere du Cardinal Mazarin. Il ne s'en eſt fallu preſque rien que l'on en ait vû autant dans cette occaſion-ci ; mais les Jeſuites qui conduiſent l'Etat & le Clergé, ont eu la précaution d'arrêter l'un & l'autre, juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient entierement emparez de l'autorité.

Leux fut tourjoux en ce bas lieu
L'image vivante de Guieu ?
Staupendant vela les maux, SIRE,
Où je nous sommes vûs reduire,
Le tout pour un fichu papier
Q'à notre Evâque a fait signer
Tournemaine ce vilain Guiable,
Etant cheux Galepin à table, (*a*)
Où le bon-homme avoit tant bû,
Que, sans doute, il ne savoit pû,
Ce qu'il fesoit ... hé bian ... là, SIRE,
S'il eût sû bien luire & écrire,
Sans doute il ne l'eût pas siné
Qu'il ne l'eût bian éxaminé;
Mais, comme l'an dit, l'ignorance
Tourjoux mene à l'impartinance;
Aussi voyez un peu combian
Ce Guiable & dangereux vaurian
A ce pauvre homme en a fait faire.

(*a*) Il est de notorieté publique que le Mandement a été signé par M. de Ventimille à Auteüil *inter sciphos & pocula*, chez Madame Galpin. Le nom de cette Dame est devenu célebre par la fameuse banqueroute que son Neveu vient de faire. Belle compagnie pour des Prelats ! où l'on apprend d'un côté à friponner des créanciers, & de l'autre à faire banqueroue à la foi, & où ces Messieurs apprennent peut-être l'un & l'autre à la fois. Au reste cela ne doit pas être étonnant, s'il est vrai, comme l'on dit, que *parem par quærit.*

A peine ce biau Farmulaire
Fut-y finé, que sur le champ,
Sans savoir par ou, ni comment,
On en lâchit des exemplaires
Cheux tous les Curez, les Vicaires,
Leux enjoignant expréssement
D'en faire, & cela promptement,
En Char une balle lecture,
Et d'y ajoûter la glosure;
Mais eux recevant ce chifon
Par des gens sans titre & sans nom,
Loing de le vouloir luire en Chare,
Ils s'en torchirent le d . . .
Dont plusieurs ont été punis;
Car ils en ont, dit-on, depis
Attrapé les hemoroïdes,
Ce qui sart de preuves solides,
Que l'ouvrage étoit bian mauvais. . .
(Mais, SIRE, excusez s'il vous plaît,
Cette anecdote polissonne,
J'omblions qu'à votre parsonne
J'ons ici l'honneur de parler.)
Qui fut bian sot, fut le *Pâter*,
Quand il vit le train de l'affaire,
Il jurit de par le saint Pere,
Que biantôt on la ly pairoit,
Pis, il s'en courut tout fin droit,
Dire à Monsieu de Ventremille
Que tous les Curez de la Ville
S'étiont moquez ouvartement

De ly & de ſon Mandement,
Dont ils n'aviont tint aucun compte;
Qu'il falloit pour laver ſa honte,
Leux envoyer tous un Huiſſier
Pour les forcer de publier
Ce bal Ecrit dans la quinzaine,
Et de ny point faillir, ſur peine
D'être chaſſez *ipſo facto.*

Morgué! le trait étoit nouviau,
Et, penſe, les a fait bian fait rire.
De fait, qui jamais oüi dire
Qu'on ſe fût ſarvi de Huiſſier,
Pour enjoindre de publier
L'Evangile dans les Egliſes?
Mais, comme an ne voit que ſottiſes
Dans la plûpart de leux écrits,
Il ne faut point qu'an ſoit ſurpris
D'une pareille extravagance,
Ils devriont, pour pus d'aiſance,
Et ne point avoir tout ce train,
Les compoſer en biau latin,
Et les afficher aux murailles,
Comme fit Monſieu de Noüailles; (*a*)

(*a*) Au ſujet du Mandement qu'on lui extorqua ſur les dernieres années de ſa vie pour ſon acceptation prétenduë de la Conſtitution. Ce Mandem. qui n'étoit à proprement parler qu'un Placard, & ne contenoit que dix ou douze lignes, étoit en latin. Il fut affiché aux portes des Egliſes comme une Ordonnance de Police, où il fut gar-

Mais, par malheur, ces Messieux . . . las!
La plûpart ne le saviont pas.
Après ça faut-il qu'an s'étonne
Que ceux qui saviont la Sorbonne
Comme presque tous nos Curez,
Leux riont si souvent au nez,
Quand ils envoyont leu sotise,
Et vouliont encor qu'on les luise
Au Prône, en guise de Sarmon,
Comme si ça étoit bian bon.
Mais morgué j'ons des gens en Ville
Qui mieux que Monsieu Ventremille;

dé à vûe par les Archers & les Exemts qui ne pûrent empêcher le murmure & les insultes du peuple. Quelle idée peut-on se former d'une Bulle, dont on n'ose pas seulement proposer aux Fidéles l'acceptation?

Il y a apparence que le Conseil n'a pas meilleure opinion des Arrêts qu'il rend tous les jours sur les affaires que cette même Bulle fait naître; puisqu'il prend les mêmes précautions dans la distribution qu'il en fait faire par les Colporteurs. En effet ceux-ci ne les publient point comme les Arrêts ordinaires, mais ne font que les présenter aux passans, ou les annoncent au Public dans les ruës sous ce titre plaisant & ridicule *Cela ne se dit pas.* Un de mes amis ayant eu la curiosité d'en acheter un il y a quelque tems, après l'avoir lû, dit au Colporteur qui le lui avoit vendu: *Tu fais bien, mon ami, de ne pas dire ce que c'est, car tu n'en vendrois guere.* Quelle force peuvent avoir des Arrêts qu'on n'ose publier.

Se connoiſſont en Mandemens,
Et qui, ſur les points importans
Que dans l'Egliſe l'an profaſſe,
Ne prandriont point poids pour vaſſe;
Auſſi ſes dépoſitions,
Ses excommunications,
Qui ſont ſes raiſons ordinaires, (*a*)
Ne les épouvantiont-y gueres,
Quand il s'agit de leu devoir,
Comme alors ils l'ont bian fait voir:
Car maugré la ſignifiance
Des Huiſſiers de ſa Reverance,
Maugré les Lettres de Cachet,

(*a*) Il faut que la plûpart des Evêques d'aujourd'hui, ou n'ayent pas une grande idée de leurs excommunications, puiſqu'ils en ſont ſi prodigues, ou qu'ils veüillent abſolument les avilir en les lançant comme ils font à tort & à travers. Il y a près de dix-huit ans que ces Meſſieurs ne citent point d'autres raiſons dans leurs Mandemens ſur la Conſtitution. *Nous déclarons*, diſent-ils, *excommuniez tous ceux qui ne ſe ſoumettront pas de cœur & de bouche à cette déciſion de l'Egliſe univerſelle*. Voilà leur argument banal ſur la Bulle *Unigenitus*, & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'ils ſe ſont ſi bien copiés les uns les autres, & l'ont tant rebattu de fois depuis ce tems; qu'il ſe perſuadent aujourd'hui que la choſe eſt prouvée, de même qu'ils s'imaginent avoir convaincu un Eccleſiaſtique, de Janſeniſme, quand ils ont fait expedier contre lui une Lettre de Cachet.

Maugré tous les Archers du Guet, (*a*)
Qu'avoit bouté dans leux Parouaſſes,
Pour qu'on ne bougît de ſes places,
Leu grand & fat Inquiſiteur,
Croyant par là leux faire peur;
Pas un d'eux n'en parlit en Chaire,
Même ils prêchirent le contraire.
Dame, le Jeſuiſtre enguiablé
De voir qu'on n'avoit point branlé
Maugré ſon train & ſa menace,
Et qu'on n'avoit point lui ſa Piace;
S'en revint, honteux & confus
Et regniant *Confucius*, (*b*)

(*a*) Le jour de la publication du Mandement, M. Herault, à qui l'on vient de donner à juſte titre le nom de Coadjuteur de M. de Paris (auſſi fait-il une partie de ſes fonctions) avoit placé des Archers dans les Egliſes où il avoit prévû que cette publication pouvoit ſoulever les Fidéles; mais ſa précaution fut inutile, car au ſeul mot de Mandement le ſoulevement du peuple fut ſi grand, qu'ils ſe trouverent eux-mêmes entraînés par la foule hors de l'Egliſe. Pour châtier cette témerité, il expédia le ſoir des Lettres de Cachet pour arrêter les perſonnes qui étoient ſorties des premieres. Quelle indignité! ou plûtôt quelle comedie! On met à S. Medard des Archers pour empêcher qu'on n'y reſte trop longtems, & l'on en met dans les autres Egliſes pour empêcher d'en ſortir. Quel triomphe pour les Héretiques & pour les libertins!

(*b*) Philoſophe Payen, que les Chinois ont mis

Trouver l'autre qui étoit à table ;
Et qui débridoit comme un Guiable.
„ Ah ventre ! dit-il en entrant,
„ Je vous apporte ici vrament
„ Un dessart qu'ous n'attendez gueres ;
„ Tous vos Curez & vos Viquaires,
„ Hors saint Suplice, & du Hault-Pas,
„ Saint Cristofle, & saint Nicoulas,
„ Se gaussant tous de nos menaces,
„ N'ont point voulu dans leux Paroüasses
„ Prôner notre biau Mandement.
„ Bian pis, ils ont insolemment
„ Ecrit une Lettre nouvelle,
„ Où chacun d'eux vous renouvelle
„ Celle qu'ils vous ont tretous fait

au rang des demi-Dieux, & à qui, tout Chrétiens qu'ils sont, ils offrent encore aujourd'hui de l'encens. Il n'en faut point être surpris, ils ont été christianisez, & sont encore dirigez par les Mandarins Jesuites. Tout le monde sçait les affaires qu'ils ont euë à Rome à l'occasion de ce culte idolâtre, & que Clement XI. fulmina contre eux une Bulle terrible, mais ils n'en ont tenu aucun compte. Ces Peres qui nous prêchent tant aujourd'hui l'obéissance aveugle aux Papes & à leurs Bulles, nous feroient plaisir d'accorder leur discours avec leur procedé. Mais nous le ferons bien sans eux, en disant que ces Peres prêchent aux Fidéles la soumission aux Décrets des Papes, quand ils leur sont favorables ; & que pour eux, ils n'en font aucun cas, quand ils leur sont contraires.

,, Au ſujet de Gregoire ſept, (*a*)
,, Que j'avons mis par politique
,, Au Calendrier Béatifique,
,, Et ſuivant l'exemple de qui,
,, J'eſperons que ce Pape ci
,, Otera biantôt à la France
,, Son Roi, ſon Trône, & ſa Puiſſance:
,, Y liont joint celle que depis
,, Ils ont fait pour l'Abbé Paris,
,, Et pour ſes pretendus marveilles. (*b*)

(*a*) Gregoire VII. le plus ambitieux, le plus étourdi & le plus extravagant des Papes qui ait jamais été ſur le S. Siege. Ce bon homme enyvré par les flatteries continuelles de ſes Courtiſans, s'étoit réellement mis dans la tête que ſa puiſſance s'étendoit, comme on le lui diſoit, ſur le temporel comme ſur le ſpirituel, ſur les Rois comme ſur les derniers des hommes. Dans cette perſuaſion, il excommunia l'Empereur Henri, avec lequel il étoit broüillé, releva ſes Sujets du ſerment de fidelité, & donna ſes Etats à qui les voudroit prendre. Auroit-on jamais crû qu'une pareille extravagance eût jamais été canoniſée? Il falloit un ſiécle tel que le nôtre, & des Moines comme les Jeſuites, pour faire mettre dans le Calendrier un homme qu'un Loüis XIV. auroit fait mettre aux petites maiſons.

(*b*) Il eſt étonnant que les merveilles... mais non, il ne faut s'étonner de rien dans le ſiécle où nous ſommes; ainſi laiſſant là les miracles de M. Paris, quelqu'averez qu'ils ſoient, nous nous contenterons de demander aux Moines, qui pour la plûpart ont niché leurs Fondateurs dans le ciel,

„ *Aprés des demarches pareilles,*
„ Fesiont-ils, *on auroit grand tort*
„ *De vouloir les traiter encor*
„ *De seditieux, de rebelles,*
» Morgué! n'est-ce pas de pus belles
» Se gausser encor de vous?
» Et vous dire.... mais laissez-nous,
» J'esperons avant la quinzaine
» En dénicher une douzaine
» Tant seulement pour commancer;
» Si les autres vouliont hausser
» Le ton, ils pouront bian les suivre:
» Il nous faut leux aprendre à vivre,
» Et leux rabattre le caquet. (*a*)

s'ils voudroient nous garantir les miracles de leurs Saints; sans doute, me répondra sçavamment un Capucin, & la preuve qu'il en apportera, c'est que le Pape les a reconnus; mais ce Pape qui ne les a jamais vûs, & qui bien souvent n'en a pas même entendu parler, vaut-il le témoignage de toute une Ville, de tout un Royaume, de nos yeux mêmes? Si l'on taxe de faussetez & de visions les évenemens miraculeux que nous voïons de nos jours, que doit-on penser aujourd'hui de tant de vieux contes que la crédulité & l'ignorance des siécles précedens a fait passer jusqu'au nôtre?

(*a*) Le dessein des Jesuites, en faisant publier le dernier Mandement, étoit de mettre les Curez de Paris aux prises avec leur Archevêque & le Ministre. Ils sçavoient que les premiers refuseroient de le publier, & ils esperoient se servir de

„ Je m'attendois à ce soufflet,
„ Fit l'homme à la grosse bedaine,
„ Aussi ce n'est qu'aveuq grand peine
„ Que j'ay consenti qu'on lachît
„ En public ce Guiable d'Ecrit.
„ Mais vous l'avez voulu biau Pere, (a)
„ Et j'en porte la folle enchere.
„ Si je pouvois cor m'en vanger!
„ Mais ce qui me fait enrager,
„ C'est, si je les envoïe au piautres,
„ Qu'il faudra que j'en trouve d'autres.
„ Ah! fit l'autre, je suis au fait,
„ Je vois, vous êtes inquiet
„ Qui vous bouterez à leu place.

cette prétenduë desobéissance pour les faire chasser de leur Cure. La Providence n'a pas encore permis qu'ils ayent réussi.

(a) Ce n'a été qu'à la sollicitation des Jesuites, & sur un ordre par écrit du C. que l'Archev. de Paris a donné au Public le dernier Mandem. (il ne s'est pas avisé d'en donner depuis.) Cette Piece qui est l'ouvrage des PP. Tournemine, Beruyer & Lallemant Jesuites, ayant été presentée à la Cour, M. le Chancellier, après l'avoir lûë, dit qu'elle étoit capable de mettre le feu aux quatre coins du Royaume (il ne disoit que trop vrai.) Mais les Jesuites, qui s'embarassent peu du bouleversement des Etats, pourvû qu'ils parviennent à leurs fins, ont tant fait, que malgré les sages réflexions de M. le Chancelier, le Mandement a été publié, au moins par les Colporteurs.

„ Allez, j'ons dans notre Carcaſſe (a)
„ Pus de cinq cens meures-de-faim
„ Qui ſarviront à cette fin ;
„ Bian pus, j'en attendons d'Irlande
„ Encor une nombreuſe bande
„ Qui nous viant en quatre batiaux ;
„ J'en ferons des Curez nouviaux
„ Qui mainquiendront vos privileges.
„ J'en ont déja dans les Colleges,
„ Les Seminaires, les Convens
„ Dont je ſommes aſſez contens,
„ Quoique bian du monde s'en plaigne
„ Et diſiont que c'eſt une teigne,
„ Qui n'eſt bonne qu'à ronger tout
„ Et faire le dégât par tout.
„ N'importe, ils font bian nos affaires,
„ Et déja dans les Monaſteres,
„ Sur tout près du ſexe doüillet,

(a) C'eſt ainſi que l'on appelle la Sorbonne depuis pluſieurs années. Ce Corps autrefois ſi reſpectable par les gens pleins de merite & d'érudition, qui le compoſoient, eſt aujourd'hui devenu le repaire des Hibernois, d'une troupe de va-nu-pieds, de Monailles & d'Anes bâtés. Faut-il s'en étonner ? Les Jeſuites y dominent, & ils n'en ont pas chaſſé les plus excellens ſujets pour mettre à leur place d'autres qui leur reſſemblaſſent. Il ne tiendra pas à ces Peres que le Parlement de Paris, qui de tout tems a été ſi célebre, ne change ainſi de face. On ne croit pas qu'ils y réuſſiſſent ſi-tôt.

„ Quoique bêtes, ils nous ont fait
„ Pus d'amis & de Proselistes
„ Que n'en ont tous les Jansinistes
„ Pû faire depis cinquante ans.
„ Oh palsangué ! vela les gens
„ Qu'il vous faut boutre dans vos Cures,
„ Au lieu de ces vieilles figures
„ Qu'avoit mis votre Devancier.
„ Il est vrai qu'on ne peut nier
„ Que les pauvres du Diocese
„ N'en seront pas pus à leux aise,
„ Car ils aimiont tous fort l'argent,
„ Témoin Coëffrel, ce Moine blanc,
» Qui quand y fait deux sous d'aumône,
» A grand soin de le dire au Prône,
» Priant de ny pus revenir,
» Que son bian ny pouroit fournir. (a)
» Bian pus, par un trait fort bizarre
» On dit que ce vilain avare
» Demandit à ses Marguilliers
» Qu'ils ly fissiont part des degniers
» Qu'on avoit ramassé des Masses
» Qu'on avoit dit dans sa Parouasse
» A l'honneur de l'Abbé Paris,

(a) M. Coëffrel, Moine de sainte Génévieve, & Déservant de saint Medard. Le trait qui est ici rapporté, n'est que trop vrai, personne n'en doutera, pour peu qu'il ait entendu parler du personnage, & des extravagances qu'il fait tous les jours dans cette Paroisse.

» Bian qu'il fût de ses annemis,
» Et qu'il le décrîît en Chaire;
» Mais un Eglisier ne tiant guere
» Contre trante-cinq mille francs
» Qu'il voit en biaux degniers comptans:
» Aussi, sus leu refus, notre homme
» Les fait assigner & les somme
» De comparoir en plein Palais.
» Le cheval! le butor qu'il est!
» Savoit-il pas que la Justice
» Jamais là ne nous fût propice?
» Ignoroit-il le grand badaux
„ L'histoire de nos cent tableaux?
„ Mais non, il va comme un jocrisse,
„ Aveuglé par son avarice,
„ Se faire à jamais diffamer;
„ Il s'en va se faire peigner
„ Par Aubri dans une Auguiance,
„ Aubri! dont la vive éloquence
„ Ne se fait jamais sentir mieux
„ Que quand il nous tiant aux cheveux. (*a*)
„ C'est tout ce que vous pouriez craindre
„ Mais ils n'auront point à se plaindre,
„ Il nous viant de l'or de Tonkin,
„ Et j'attendons cor de Pekin (*b*)

(*a*) Aubri célébre Avocat au Parlement de Paris. Ce fut lui qui plaida contre les Jesuites dans l'affaire des cent-un Tableaux. Les Marguilliers de S. Médard, l'avoient aussi opposé à M. Coëffrel.

(*b*) Tonkin & Pekin, Villes Capitales du

Des

„ Des gallions en abondance

„ Que je fesons venir en France,

„ Pour acquiter les Pensions

„ De tous ceux qui nous y sarvions

„ Soit à la Cour, soit à la Ville;

„ Vous n'avez qu'à rester tranquille

„ Sur ça, voyons tant seulement

„ Ce qu'an fera.... Premierement

„ Il faut au sortir du Sarvice

„ Me les citer à votre Office,

„ Où par le savant Bobinet (*a*)

„ Leu procès sera bian-tôt fait;

„ Car, comme j'ai prins soin d'avance

„ D'avoir du Prince une Ordonnance

„ Qui cassît les Appels d'abus,

„ Ils seront sur l'heure tondus... (*b*)

Royaume de la Chine. Les Jesuites y possedent les premieres dignités, & y ont des richesses immenses.

(*a*) Lisez, Robinet, Official de Paris, ci-devant de Roüen; le plus grand boute-feu que l'on connoisse. M. de Tressan qui cherchoit à s'en défaire, en a fait present à M. l'Archevêque de Paris. Quelle charité! n'est-elle pas bien digne d'un Evêque, qui eut autrefois la gloire de sacrer le Cardinal du Bois Archevêque de Cambrai?

(*b*) Déclaration du Roi qui ôtoit au Parlement la connoissance des affaires de la Constitution, & qui leur deffendoit de recevoir aucun appel comme d'abus au sujet de ces affaires; cette Déclaration, qui étoit un dispositif à l'expulsion des

„ Ça donc, qu'on me les expedie.
Ainſi fit le Moine en furie.
Déja les fars étiont au feu ;
Mais voici bian un autre jeu
Qui fait bian voir que dans le vie
Il ne faut jamais, quoiqu'an die,
Répondre de ceci, de ça.
Tandis qu'ils braſſiont tout cela,
Un homme de qui la mémoire
S'éterniſera dans l'Hiſtoire,
Que le Ciel fit naître en nos jours
Pour venir à votre ſecours,
SIRE, comme il fit jadis naître
Pour ſauver un de vos Ancêtres
Une Pucelle de renom, (*a*)
(Auſſi l'y bailla-t-il ce nom)
Un homme ! non, c'eſt trop peu dire;
Un Heros à qui tout l'Empire
Doit pour jamais ſa libarté,

Curez, n'a point été reçûë au Parlement, & a donné occaſion aux troubles qui agitent aujourd'hui le Royaume de France.

(*a*) Jeanne Darc, connuë ſous le nom de la Pucelle d'Orleans, l'honneur & la gloire de ſon ſexe & de ſon ſiecle. Cette illuſtre Héroïne vint au ſecours de ſa Patrie, ſous le Regne de Charles VII. & ſauva la France des mains des Anglois, qui étoient ſur le point de l'envahir ; après avoir rendu de ſi grands ſervices à l'Etat, elle fut brulée vive à Roüen : Voyez le Dictionnaire de Morery.

Sachant ce qu'an a projetté,
Maugré vos Ordres ſubreptices ;
Pour arrêter leux injuſtices
Et mainquiendre vos pus ſaints droits ;
Seul contre eux éleve ſa voix : (*a*)
Il parle, & ſa mâle éloquence
Revaille au cœur de l'aſſiſtance
Le zele & l'amour pour ſon Roi,
Tous ſe ſentiont ſaiſis d'effroi
De voir le péril qui menace
Le Trône, & votre Auguſte race ;
Et pour arrêter ce complot
Ils ſe donniont tretous le mot
De punir une telle audace.
Mais tandis que ceci ſe braſſe,
Notre Inquiſiteur de la foi, (*b*)
Qui ne peut jamais reſter coi

(*a*) M. l'Abbé Pucelle, Conſeiller Clerc à la Grand'Chambre du Parlement de Paris ; cet illuſtre & vénérable Magiſtrat, qui joint à la plus exacte integrité, un attachement inviolable aux interêts de l'Etat & de ſon Roi, eſt le premier qui dans cette occaſion a découvert les deſſeins ambitieux des Jeſuites. Nous verrons ci-après la recompenſe qu'il en a reçûe.

(*b*) M. Herault, Lieutenant de Police. L'Auteur qui le traite ſi modeſtement auroit pû nous le peindre ici avec des couleurs bien plus vives. Il s'eſt apparemment contenté du portrait qu'il nous en a donné dans ſa quatriéme Harangue, où nous renvoyons le Lecteur.

Et qui par tout a queuque mouche,
Etant informé que l'an touche
Au plan de la Societé,
Tout aussi-tôt de son côté
Ecrit à cet autre hipocrite
Qui fait en Cour la chatemite, (*a*)
Et que l'an croiroit à son air
N'être là que pour confesser;
Mais, vartu-choux, sot qui s'y fie.
Nennin, nennin, quoiqu'an an die;
Un Confasseur auprès d'un Roi
Y fit tourjoux pus d'un emploi,
Et la confassion sans doute
Etant une infaillible route,
Pour s'insinuer près de ly,
Ne vous flatez pas qu'aujourd'hy
Le gars n'en sache faire usage.
S'ils n'en connoissiont l'avantage,
Se seriont-y tant remuez,
Et nous auriont-y mariez
Nos Princesses, l'une à Modene, (*b*)
Et de l'autre fait une Reine? (*c*)

(*a*) Le P. de Linieres Jesuite, Confesseur du Roi de France.

(*b*) Charlotte Aglaé d'Orleans, Princesse de Modene.

(*c*) Loüise-Marie-Elisabeth d'Orleans, épouse de Loüis I. Roi d'Espagne, Doüairiere; le Pere Burnadez Jesuite, Confesseur de sa M. C. qui avoit fait ce mariage, avoit mis pour condition

Or devinez pourquoi tout-ça,
Pour que ce fût un Loyola,
SIRE, qui vous oüit à Confasse.
Ah! si votre grande jeunasse
Vous eût parmis alors de voir
L'abîme auquel vous alliez choir,
Vous vous fussiez donné de garde
De cette nation paillarde;
Mais vous aviez lors un Regent
Qui pour l'honneur & pour l'argent
Avoit une soif incroyable,
Et qui vous eût donné le Guiable
Pour Confasseur; aussi fit-y,
Quand il vous baillit celui-ci.
Tel est l'auguste parsonnage
Aveu qui ce valet à gage
Fut tourjoux en relation
Du depis leu Construćtion.
Ce biau factoton des Jesuites
Ly mandit donc tout au pu vîte
Ce qu'an fesoit au Parlement.
L'autre jurant & blasphemant,
Et grinçant les dents comme un dogue;
Vint trouver ce vieux Pedagogue
Dont ils ont fait un Cardinal.
Il étoit au lit pour un mal

que le Regent nommeroit au Roi de France un Confesseur Jesuite. *Voyez les Memoires de l'Abbé Mongon.*

Qui le tiant dans un endroit, Sire,
Que je n'osons ici vous dire,
Mais qu'il n'a pas assurément
Attrapé, je pense, en priant,
Ni marmottant son Breviaire,
Non pus que son ancien Confrere,
A qui pour un pareil méfait
Il fallit . . . . (a)
  Ah ! fit-il à cette Eminence,
En ly faisant la reverence :
» Vous ne vous doutez pas, morbieu !
» De ce qui m'amene en ce lieu.
» Maugré nos secretes pratiques,
» Et nos intrigues politiques,
» Nos soutarrains, je sommes frits ;
» Votre Parlement de Paris
» Que j'avions cru pouvoir abatre,
„ Viant de faire le Diable à quatre,
„ Et si vous n'y boutez la main,
„ Peut-âtre sera dès demain
„ Bruler par un Arrêt severe
„ Le Mandement que j'ons fait faire
„ Contre cet *Auteur inconnu*

(a) Guillaume Cardinal du Bois, Archevêque Duc de Cambray, Prince du saint Empire, premier Ministre, mourut à Versailles de l'operation d'Origene, qu'on fut obligé de lui faire, mais pour des causes tout à fait opposées à celles que ce Docteur de l'Eglise avoit eû en vüë, en se faisant mutiler.

„ Qui ose dévoiler à nu
„ Les turpitudes, les sottises
„ Que font par tout les gens d'Eglise,
„ Mais qui, pour dire verité,
„ N'ont que trop de réalité. (*a*)
„ Je serons bian heureux encore,
„ Dans le zele qui les devore,
„ S'ils ne brûliont en même temps
„ Tournemaine aveuq l'Allemand,
„ Et peut-âtre toute la bande,
„ Comme tout Paris le demande.
„ Pour éviter si piteux cas,
„ Je n'avons pus que vous, helas!
„ Qui pissiez par votre pissance
„ Nous sauver tous de la potence;
„ Mais comme vous êtes au lit
„ Confiez-nous votre credit,
„ J'en userons comme du nôtre,
„ Et les envarrons bian au piautre.
Ainsi qu'il fut dit, y fut fait.
Aussi-tôt Lettre de Cachet

(*a*) Bien des gens s'étonnent que les Jesuites, qui nous donnent tous les mois le Journal de Trevoux, & qui nous ont donné si long-temps la Gazette des mensonges, n'en fassent point une aujourd'hui pour contrecarrer les Nouvelles Ecclesiastiques; mais on doit sçavoir que ces Peres ont bien d'autres affaires en tête. D'ailleurs, comme l'a fort bien dit un d'entr'eux, ils sont si fort décriez dans le monde, que quand même ils diroient la verité, on ne les croiroit pas.

Par le Pere eſt expediée,
Et par Baniere apportée (*a*)
A ce célébre Archi-C . .
Qui dans Paris eſt ſi connu
Par ſon double bonnet à cornes,
Et ſon ambition ſans bornes;
Mais qui le ſera pour jamais
Par les trahiſons, les ſorfaits
Qu'il a fait à ſa Compagnie,
A ſon Roy, comme à ſa Patrie.
Il pourra ſe glorifier
D'être juſqu'ici le premier
Qu'on ait en rencontre ſemblable
Vû trahir ſon Corps reſpectable....
Mais laiſſons-le pour ce qu'il eſt. (*b*)
La Lettre arrivée au Palais,
On s'aſſemblit à l'Auguiance
Où s'en fit la ſignifiance;
Mais qui ſut bian ſot, ce ſut ly,
De voir qu'an dìt, quand il eut ly,

(*a*) Baniere, Courier ordinaire du Cabinet. On a dit aſſez plaiſamment du P. P. qu'il avoit acheté la Charge de ce Courier; En effet il a depuis trois mois plus fait de courſes à Verſailles, à Compiegne, Marly, Iſſy, & en a plus apporté d'Ordres au Parlement, que tous les Couriers enſemble n'en avoient juſqu'ici fait en ſix mois.

(*b*) Le portrait que l'on voit ici, eſt ſi bien frapé, que l'on ne croit pas y pouvoir rien ajoûter. Il n'y manque que le nom, que le Lecteur ſupléera ſans peine.

Qu'il falloit maugré ce bal ordre
Qu'étoit surprins, ne point démordre
De ce qu'an avoit projetté,
Et punir leur temerité;
Car vous saurez que l'honnête homme
Avoit reçû fort grosse somme
La veille, de ce garnement,
Pour débaucher son Parlement,
Et laisser tout faire au bon Pere.
C'est ainsi que l'on vit n'a guere
En Angleterte un Scélerat,
Par le pus horrible attentat,
Faire par un Parlement traître
A biaux degniers vandre son maître;
Et pis ly faisant son Procès,
Il ly coupit la tête après. (*a*)

(*a*) Charles I. Roi de la Grande Bretagne, ayant été obligé par la révolte de Cromwel, de se retirer en Ecosse, y fut bien-tôt poursuivi par ce Tyran, qui menaça les Ecossois de mettre tout à feu & à sang chez eux, s'ils ne lui livroient leur Roi; ceux-ci craignant la puissance de Cromwel, qui s'étoit rendu redoutable à toute l'Europe, le lui livrerent moyennant deux millions. Le Tyran l'ayant en sa disposition, le fit mettre en prison, & créa une Chambre au Parlement de Londres, pour travailler à son Procès. Ceux-ci le condamnerent à la mort, & il fut décapité quelques jours après dans la Place publique. Exemple terrible pour les Rois! Qui sçait si la France, à qui ce Prince infortuné étoit allié (il avoit épousé Hen-

Stanpandant vela les gens, SIRE;
Que cheux vous on loüe, on admire.
Mais ce n'eſt pas de même ici,
Car ſi jà qu'euqu'un ſut honni
Par ſes enfans, par ſes Confreres,
Par les Grands, par les Harangeres;
Et par les Savoyards auſſi,
Par la jarniguenne c'eſt ly.
Mais, morgué! le drole s'en mocque;
Comme il fit jadis de la tocque
Dont le coëffit un certain... las..?
Qui dans ſa maiſon trépaſſa:
Le pauvre Jean n'en fit que rire.
Après ça peut-on penſer, SIRE,
Quand an a point de cœur pour ſoi,
Qu'an piſſe en avoir pour ſon Roi.
Non tout C.. a le cœur traître,
Auſſi l'a-t-il bian fait paroître

riette de France, Sœur de Loüis 13.) ne ſeroit pas menacée d'un pareil malheur? Le premier pas que fit Cromwel pour parvenir au Trône, fut de caſſer la Chambre Baſſe du Parlement de Londres, & de ne laiſſer dans la Chambre Haute que les Perſonnes qu'il avoit gagnées par ſes liberalités. La proſcription que l'on vient de faire des Chambres des Enquêtes & Requêtes dans celui de Paris, ne nous pronoſtiqueroit-elle point une pareille révolution? & les Jeſuites n'auroient-ils point quelques Cromwel tout prêt à mettre ſur le Trône? *Voyez Gregorio Letti, dans la Vie de Cromwel. tome 2.*

Dans toute cette affaire ici ;
Car à peine eut-il vû ceci,
Qu'il s'en fut en poste au pus vite
Dire à ce Guiable de Jesuite
Tout le train qui s'étoit passé,
Que tout l'Ordre étoit fricassé,
Et qu'avant qu'il fût la quinzaine
De toute leu maudite graine
On n an vairoit pus à Paris.
Ah Dame ! qui fut bian surpris,
Fut le Pere, à cette nouvelle.
Il pensit pardre la çarvelle
A ce coup ; mais s'étant remis ...
„ Quoi, fit-il, mes petits amis,
„ C'est donc peu que votre insolence
„ S'en pregne aux Evâques de France,
„ En faisant prasque à tous momens
„ Jetter au feu leux Mandemens,
„ Bian que ce soit nous qui les fasse ; (*a*)
„ Vous voulez des enfans d'Ignace,

(*a*) Comme le but des Jesuites est de dominer par tout, ils ont depuis long-tems la politique de ne mettre dans l'Episcopat que des ignorans, sous le nom de qui ils gouvernent l'Eglise. Le fait qui est ici rapporté, est si public, que la plûpart des Evêques mêmes ne s'en cachent pas aujourd'hui. Aussi ne les regarde-t'on plus que comme des prêtes-noms, & l'on a pour leurs Ordondonnances & leurs Mandemens le respect que méritent de pareils Auteurs.

,, Pour n'y point aller à demy,
,, Faire une ſaint Barteleiny !
,, Par l'*Unigentrus*, notre Idole,
,, Je vous baille ici ma parole
,, Que vous vous en mordrez les doits:
,, Ça vous, fit-il au fin matois,
,, Prenez-moi vîte cette Lettre
,, Pour au plûtôt la leux remettre,
,, Et me les faite ici venir.
,, Stanpendant je vais prévenir
,, Ce grand ſolitaire de Freine
,, Qui nous fit jadis tant de peine,
,, Quand il étoit dans le Parti,
,, Mais qui s'eſt enfin convarti.
,, Il s'eſt laſſé d'être honnête homme,
,, Et ſachant qu'au ſiecle où je ſomme,
,, La probité ne ſart de rian,
,, Que le ſeul, l'unique moyan
,, De ſaire ici bas ſes affaires,
,, Eſt de ſe donner à nos Peres,
(Au reſte il n'eſt pas le premier
Que pour ici bas s'avancer,
On ait vû ſe donner au Guiable,
Et partant la choſe eſt croyable)
,, Ce bon homme donc enyvré
,, De ſa fortune, s'eſt livré
,, Aux deſſeins de la Compagnie
,, Contre ſon Prince & ſa Patrie,
,, Auſſi j'en ſomme aſſez contens;
,, Car il a depis peu de tems

„ Fait faire à son Roi des méprises (a)
„ Qui sont bian pour nos entreprises,
„ Et j'esperons cor que dans peu
„ Il voudra bian le boutre en jeu ;
„ Au reste, s'il ne peut le faire,
„ J'ons un çartain de vos Confreres
„ Qu'est encor bian pus esprité,
„ Et que j'ons depis peu bouté
„ Dans un rang qu'il n'attendoit guere
„ Qui pour nous voudra bian le faire ;
„ Car il nous est tout dévoüé,
„ Comme il l'a ly-même avoüé.
„ Ils seront charmez l'un ou l'autre,
„ Pour leux profit & pour le nôtre,
„ De trouver cette occasion
„ De prouver leu soumission,
„ Et leu dévoument à notre Ordre.
„ Stanpendant, de peur du désordre
„ Qui peut en cette occasion
„ Arriver, par précaution
„ Vous ferez expresse défanse
„ De faire aucune Remontrance ;
„ Car si le Roi les écoutoit,
„ Ils le boutriont sans doute au fait
„ De toute notre maningance,
„ Au lieu qu'étant dans l'ignorance
„ De tout ça, je ly parlerons,

(a) Jamais on n'a vû l'autorité Royale plus compromise qu'elle l'a été dans toutes les dé-

„ Et je ly ferons des leçons
„ Sur ce qu'y faudra qu'y réponde. (*a*)
Bon Jesus ! peut-il être au monde
Des gens pus Guiables que ceux-ci,
Pour oser se joüer ainsi
De la bonne foi d'un Monarque,
En qui, maugré tout, on remarque
Tant de bonté pour ses Sujets ?
Mais non, de semblables forfaits
Aujourd'hui n'ébahissont gueres
Ceux qui connoissiont bian ces Peres :
Qui ne craint ni Guieu ni ses Lois,
Peut bian se joüer de ses Rois.

marches que l'on a fait faire au Roi contre son Parlement.

(*a*) Pourquoi prendre tant de précautions pour empêcher que le Roi ne soit pleinement instruit des affaires qui agitent son Royaume ? C'est ce qui fit dire, il n'y a pas long-tems, au Marêchal de Villars à qui l'on parloit de l'obstination du Parlement à faire ses Remontrances au Roi : *Hé, que ne les écoute-t'on*, dit ce grand General avec une liberté martiale ? *On fait venir presque tous les jours ces Messieurs en Cour, pour ne leur faire que des menaces, & on leur ferme la bouche, lorsqu'ils veulent l'ouvrir pour remontrer la justice de leurs demarches. Peut-on juger sainement une affaire, lorsqu'on ne veut écouter qu'une des Parties* ? Un discours si sensé & si moderé pensa attirer à ce grand homme une disgrace de la part de la Cour. On ne sçait si elle auroit été avantageuse aux Jesuites.

Le Robin après l'Auguiance
Print congé de sa Reverance,
Et courant le trot comme un fou;
Il pensit se rompre le cou;
Comme s'il eût eû la nouvelle
La pus meilleure & la pus belle
A raporter à ces Messieux.
Arrivé qu'il fut sur les lieux
Il les ramasse, & leux raconte
Tout ça; mais eux n'en tinrent conte;
Et prinrent tous ensemblement
Parti de venir promptement
Pour s'instruire ici par vous-même
De votre volonté suprême,
En quoi çarte ils aviont raison;
Car il vaut mieux tourjoux, dit-on,
Avoir affaire au Maître même
Qu'aux Valets, dont l'audace extrême
Abuse souvent du pouvoir
Sans qu'il s'en pisse aparcevoir.

Les vla donc partis en Carosses,
En Fiacre, ou montez sur des Rosses;
(Car vous saurez que le vilain
Qui les fait tant trotter en vain
Ne fournit ni Chevaux ni Chaise)
Ainsi montez fort mal à l'aise,
Ils s'en veniont droit SIRE, à vous
Pour se jetter à vos genous,
Et vous conter leur doléance;
Mais voyez où va l'insolance

Du Jesuite qui vous séduit !
Tout le succès & tout le fruit
Q'u'ils tirirent de leu voyage,
Fut que l'on envoyît un Page
Leux dire à tous de votre part
Qu'ils eussiont, pû-tôt que pus tard,
A s'en retourner à la Ville,
Que s'ils vous échaufiont la bile
Davantage, vous feriez voir . . . :
Bon Jesus ! peut-on concevoir
Qu'un Prince aussi bon que vous, SIRE,
Aussi sage, ait pû faire dire
Ces menaces, ces duretez,
A des gens qu'étiont députez
Par le Corps le pus respectable.......
Non, vous n'en êtes point capable,
Vous savez trop votre devoir,
Et vous les auriez voulu voir.
On connoît à cette pratique
L'enflure & l'orguëil Jesuitique.
Se voyant donc ainsi reçus,
Ils s'en rétournirent confus,
Pus que n'est un fondeux de cloche,
Sans lâcher le moindre reproche
Contre vous, SIRE, mais donnans
Aux grands Guiables, entre leux dens,
Celui qui vous avoit fait faire
Une démarche si contraire
A votre honneur, vos interêts.
On dit même qu'étant tout prêts

A remonter dans leu voiture,
Leux Fiacres ayant d'avanture
En chemin vû ce garnement,
Le houspillirent guiablement,
Le traitant, d'imposteur, de trâtre,
Et, n'eût été qu'il étoit Prâtre,
Ils vous l'auriont pris au collet
Et peut-être étranglé tout net.
Sans doute ils eussiont bian fait, SIRE;
De telles gens dans votre Empire
Meriteriont d'en être exclus,
Comme autrefois on en a vûs, (a)
Et vous devriez bian le faire;
Mais vous êtes trop débonnaire,
Témoin cet infâme paillard,
Ce monstre de Pere Girard
Que, maugré tous ses tours infâmes,
Vous avez arraché des flâmes
Où ses Juges l'alliont jetter. (b)

(a) Voyez les derniers Vers de la quatriéme Harangue.

(b) Tout le monde sçait que les Juges qui ont opiné dans l'affaire du P. Girard, étoient partagés dans leurs opinions. Les uns, qui étoient au nombre de Douze, étoient pour le feu, les autres pour la potence, & les plus mitigez pour une prison perpetuelle. Il falloit, pour oser opiner ainsi contre un Jesuite, que ses crimes fussent bien averez. Ne faut-il pas après cela être aussi effronté que le sont ces Peres, pour crier par tout qu'on a calomnié leur Confrere; & auss-

Car parsonne ne peut douter (a)
Que ce n'aït été par votre ordre
Qu'on les a vû tretous démordre
De l'Arrêt qu'ils aviont d'abord
Fait pour le condamner à mort.
Aussi voyez en récompanse
Jusqu'où va leur reconnoissance.
Il n'est dans Toulon, ni dans Aix,
De gens qu'ont eû part au Procès,
Qu'ils n'éxiliont, & ne tracasse,
Croyant encor leux faire grace

si impudent qu'un Capucin, pour oser faire en Chaire, comme plusieurs l'ont fait dans plus d'un endroit, un paralléle impie de ce Jesuite avec J. C. Voilà pourtant quels sont aujourd'hui les Apôtres de la France.

(a) Si quelqu'un en doute, il n'a qu'à lire la lettre que le Chancelier écrivit au nom du Roi, aux Commissaires nommez par l'examen de ce Procès. S. M. T. C. ou plûtôt le P. de Linieres son Confesseur, y enjoint expressément aux Juges de sauver le P. Girard à quelque prix que ce soit. Sur ce nouvel ordre, M. de Bret P. Pres. qu'on sçait être à la dévotion des Jesuites, fit si bien que le P. Girard fut renvoyé pardevant ses Superieurs, pour y être jugé suivant leurs Constitutions. Peut-on rien voir de plus comique? Un homme atteint & convaincu des crimes les plus énormes, est livré au bras séculier pour en faire justice, renvoyé contre toutes les loix à des gens qui sans doute ne manqueront pas de le mettre bien-tôt dans le Calendrier.

De ne les pas jetter au feu
Comme ils vouliont faire leu Pere.(a)
Vous-même, pour vòtre salaire
D'avoir fait adoucir les Loix
Pour le sauver du feu Grégeois,
Comme ils ont vû que la Sentence
Faite au Parlement de Provence,
Ne le blanchissoit qu'à demi,
Ils vous traitiont en annemi,
Et pour se vanger de vous, SIRE,
Ils boulvarsiont tout votre Empire. (b)
Jarni! faut-il qu'un Souverain
Qu'a toute la pissance en main,
Ne pisse éviter la poursuite
De cette cabale maudite?
Noń sans doute, & vous allez voir,
SIRE, jusqu'où va leu pouvoir.
Ayans fait à la Compagnie
Cette impartinante avagnie,

(a) L'affaire du P. Girard est devenuë une affaire de Jansénisme, ou plûtôt le Jansénisme est un prétexte dont on se sert pour persécuter ceux qui ont eu quelque part au Procès de ce R. P. On ne voit à Toulon & dans Aix que Lettres de Cachet, qu'éxils, que prisons à ce sujet. Quelle modération! Quelle charité pour des Compagnons de Jesus!

(b) Il y a long-tems que l'on a prédit que la Bulle *Unigenitus* bouleverseroit la France. Elle a commencé par agiter l'Eglise, elle trouble maintenant la Robe......

Ces Guiables criont tous, *Vivat*;
Et l'an dit, pour ce coup d'Etat,
Qu'ils chantire en action de grace
Un *Te Deon* à saint Ignace,
Comme pour le féliciter
D'avoir ainsi fait remporter
A ses enfans une victoire
Qui les alloit couvrir de gloire.
Mais tel qui compte par ses doigts
Sans son hôte, compte deux fois.
Leu joye en fut biantôt troublée,
Quand ils sçurent qu'a l'Assemblée
Que tinrent d'abord ces Messieux
Au retour, ils prinrent entr'eux
La résolution de suspendre
Leux fonctions, & de ne rendre
Point d'Arrêt, point de Jugement,
Qu'ils ne sçussiont auparavant
Ce que vous desiriez d'eux, Sire;
Car comme an leux avoit fait dire
Que vous étiez en grand couroux
De ce qu'an venant droit à vous,
Ils vouliont dans leu Remontrance
Vous montrer comme en évidence
Que ces traîtres vous abusiont,
Et que là-dessus ils citiont
Toutes les Lois de la Justice,
Ils craignirent dans l'exercice
De leux Charges, qu'an les citant
Pour d'autres, il n'en fût autant.

De peur de vous irriter, SIRE;
De juger donc ils s'abſtenire,
Juſqu'à ce qu'ils ſçuſſiont avant
Ce qu'il falloit ſuivre en jugeant. (*a*)
Alors tout Paris en allarmes,
Et les Plaideurs fondant en larmes,
Donniont au Guiable de bon cœur
Tout l'Ordre aveuq le Confaſſeur;
Mais Satan ne ſe preſſe guere
De tordre le cou à ces Peres
Aveuq raiſon; car il ſçait bian
Que c'eſt ſon domaine & ſon bian,
Et qu'il ne peut, quoiqu'il advianne,
En mourir un qu'il ne le tianne;
Bian pus, comme il ſçait ſon méquier,
Il s'en ſart pour multiplier
Par leu moyen les miſerables

(*a*) Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on ſe plaint que toutes les loix ſont violées dans le procedé des Evêques contre les Eccléſiaſtiques. Le dernier Mandement de M. l'Arch: de Paris en fournit une preuve complette. Auſſi le Parlement, que l'on peut appeller le Protecteur du peuple, ne put voir paroître un pareil Mandem. ſans ſévir contre. Il le ſupprima par Arrêt; mais le Conſeil en rendit auſſi-tôt un autre qui déclara nul & comme non avenu l'Arrêt de cette Compagnie, & lui ôta la connoiſſance des Apels comme d'abus ſur les matieres Eccleſiaſt. Le Parlement ſe voyant enlever un droit qui fait l'eſſence de ſon inſtitution, s'en plaignit, mais n'étant point écouté, il ceſſa ſes fonctions ordinaires.

Qu'ils font donner sans cesse aux Guiables.
Stanpendant ce coup imprevû
Rendit le Pere un peu camu :
„ Foin, dit-il, en hochant la tête ;
„ Mon cheval n'est cor qu'une bête ;
„ Je le voi bian à ce coup-ci.
„ Oüais, je n'ai pas affaire ici,
„ Comme croyois, à gens d'Eglise
„ Que d'un mot je tourne à ma guise:
„ Et dont je frois des Huguenots
„ Si je voulois, tant ils sont sots.
„ C'est une autre paire de manche
„ Ici ; mais j'aurai ma revanche :
„ Ça ça, des Lettres de Cachet
„ Aussi dru que s'il en pleuvoit,
„ Et de l'argent en abondance.
„ Essayons si par la finance
„ Nous n'en ferons point revenir
„ Queuques-uns, pour les désunir. (*a*)
„ Mais non, si j'en veux être maître,
„ Il faut avant envoyer paître

(*a*) Le Public, qui ne se trompe guere, a crû de tout tems que les Gens du Roi, les Présidens & les Conseillers de la Grand'Chambre, étoient gagnez par les liberalitez du Ministre. Leur réünion apparente avec les sept autres Chambres, sembloit insinuer le contraire ; mais l'exil que l'on vient de faire des Enquêtes & Requêtes, & la tranquillité de la Grand'Chambre, font bien voir que ses conjectures étoient bien fondées.

„ Ce neveu du grand Catinat, (*a*)
„ Qui pour ſon Prince & pour l'Etat
„ Semble avoir herité du zele
„ De ſon Oncle, enfin ce PUCELLE,
„ Qui fut tourjoux dans le Barriau
„ Notre pus tarrible fliau.
„ Je veux ly joindre en ſes diſgraces
„ Un autre qui va ſur ſes traces,
„ Qui joint à l'érudition
„ La pus grande dévotion
„ Qu'on ait jamais vû dans un Juge,
„ Et qui fut tourjoux le réfuge
„ De l'innocent parſecuté,
„ TITON, que la Societé
„ Trouvit tourjoux incorruptible. (*b*)

(*a*) Le Maréc. de Catinat, un des plus grands Generaux que la France ait eu ſous le Regne de Loüis XIV. dont il a commandé les armées en Piémont, en Italie, en Flandre, en Allemagne, & où il a remporté grand nombre de victoires. M. l'Abé Pucelle ſon neveu, n'a pas rendu moins de ſervice à ſa patrie dans la Robe.

(*b*) Jean-Bapt. Maximilien Titon, Conſeiller à la Grand'Chambre, également recommandable par ſa profonde érudition, & par ſa ſolide pieté. Ce fut lui qui fit au Parlement ce magnifique diſcours, où il repréſenta en termes ſi touchans & ſi forts, les maux que la Conſtitution avoit fait à la France, depuis qu'elle y étoit entrée. On lui eſt auſſi redevable de ce bel Arrêté qui fut fait par toutes les Chambres, pour être préſenté au Roi, & qui fut laceré à Compiegne. Cet illuſtre

„ Il faut de ce couple tarrible
„ Purger au pu-tôt le Palais....
„ Ça, vela des Ordres tout prêts;
„ S'ils veniont à lever la crête,
„ J'ordonnerai qu'on les arrête,
„ Sans bailler ſeulement le tems
„ De voir aucun de leurs parens,
„ Ni même changer de chemiſes.
Toutes les meſures ainſi priſes,
Tout comme y fut dit, y fut fait:
Nouvelles Lettres de Cachet
Au Parlement ſont envoyées,
Et toutes les Chambres mandées.
Lors Conſilliers & Preſidens
De galoper à travers champs
Pour ſe rendre à vos Ordres, SIRE;
Mais, comme ils pouviont vous inſtruire
Du boulvarſement de l'Etat,
Crainte qu'an ne vous éclairât,
Avant que d'avoir votre Auguiance,
An leux fit expreſſe deffanſe
En votre nom, de ſonner mot,
Et que qui ſeroit aſſez ſot,

Magiſtrat venoit de faire la fonction de Rapporteur dans la cauſe de pluſieurs criminels, où il avoit fait admirer ſon intégrité, ſa ſageſſe & ſa modération, ce qui lui avoit même attiré des complimens de la part de la Cour. Auroit-on crû que quelques jours après elle l'auroit traité lui-même en criminel?

Aſſez

Assez étourdi pour le faire,
Eprouveroit votre colere.
Ayant donc reçû cet avis
Ils furent cheux vous introduits,
Où, comme on vous disoit de faire,
Vous feîgnites d'être en colere,
Car au fond il n'en étoit rian,
Et je vous connoissons trop bian,
SIRE, pour vous croire capable
De traiter ce Corps respectable
Aussi mal que vous l'avez fait.
Non sans doute, & c'est à regret
Que vous joüiez ce parsonnage.
Aussi dessus votre visage
An voyoit à votre embaras
Que vous ne les haïssiez pas;
Mais un vieux Courtisan à gage
Vous souffloit tout ce varbiage.
Stanpandant l'homme en question
Voulit, le tout pour la façon,
Et pour complaire à l'assistance,
Vous faire un brin de Remontrance, (a)

(a) Dans l'assemblée du Parlement, qui préceda le voyage de Compiegne, on avoit arrêté que le P. Pres. feroit au nom de la Compagnie des Remontrances au Roi sur l'impossibilité où elle se trouvoit d'exécuter les ordres qu'on lui avoit envoyez de sa part. Le P. P. s'en défendit fort long-tems; mais voyant que toutes les Chambres étoient contre lui, & que les esprits commen-

SIRE..... fit-il, reſtant tout court....
Mais un Monſieu de votre Cour
Craignant, s'il diſoit queuques choſes,
Qu'il découvrît le pot aux roſes,
Vous fit ſigne de l'avartir
De ſe taire ... A ne point mentir,
Si vous n'euſſiez dit la parole,
Il eût fait un fort plaiſant rôle,
Et le drôle eût reſté fort ſot;
Car vous ſaurez que ce ſeul mot
Compoſoit toute ſa Harangue,
Bian qu'il ait pourtant balle langue,
Et quand il veut parle très-bian;
Mais vous ſaurez que ce vaurian,
En ly gliſſant queuque piſtole,
Ly avoit coupé la parole;
Ainſi tout ça n'étoit qu'un jeu.
  Alors Pucelle tout en feu
Voyant ſa trahiſon indigne,
De vous parler fit queuque ſigne;
Mais, comme il ſe fut ſouvenu
Que l'an leux avoit deffendu
Tant ſeulement de vous rian dire,
Mais non pas de vous rian écrire,
Il prit ſon ancre & ſon papier,
Et ſe mit vîte à griffonner,

çoient à s'échauffer, il feignit d'y conſentir, & donna auſſi-tôt avis au Miniſtre de ce qui s'étoit paſſé au Parlement, & ce fut ſur cette nouvelle qu'on fit joüer la marote que l'on voit ici,

(Ne pouvant parler de la langue)
Une magnifique Harangue
Dans laquelle il vous expoſoit
Que ce trâtre vous abuſoit.
Après qu'il eût fini d'écrire,
Il s'en vint dévotement, SIRE,
Le boutre à vos pieds ; mais helas !
Ce grand homme ne ſavoit pas
Juſqu'où ſa noire Reverance
Avoit pouſſé la prévoyance,
Qu'il avoit, par un trait nouviau ;
Mis à vos côtez un bourriau
Qui déchirit ſon écriture ;
Jamais une telle avanture,
De fait auroit-elle paſſé
Par l'eſprit d'un homme ſenſé !
Ainſi donc ce ſecond voyage
Fut pour eux un nouvel outrage ;
Mais ce n'eſt pas encor là tout,
SIRE, écoutez juſques au bout,
Et vous varrez la parfidie
Qu'an feſit à la Compagnie.
A peine aviont-ils fait cent pas ;
Par un des pus grands attentats
Vingt Soudars en criant : *Arrête*
Qui branle, an ly caſſe la tête.
Et preſentant le piſtolet
S'en vinrent ſaiſir au collet
Les deux qui dans la Compagnie
Avoient mieux ſarvi la Patrie ;

En un mot, Pucelle & Titon,
Et les traînirent en priſon. (a)
SIRE, eſt-ce là la récompenſe
Des grands ſervices qu'à la France
L'un a rendu depis trente ans,
Et l'autre dans ces darniers tems ?
Oüi ſans doute, & dans votre Empire
Tout eſt ſi fort boulvarſé, SIRE,
Que tous les bianfaits les pus grands,
N'y ſont pus depis bian du tems

(a) On ne pouvoit inſulter plus vivement le Parlement, qu'en arrêtant, comme l'on fit, contre le droit des gens, M. l'Abbé Pucelle, avant qu'il eût pû rendre compte de ſa Commiſſion à la Compagnie qui l'avoit député. Ce Magiſtrat preſqu'octogenaire, fut arrêté ſur le chemin de Compiegne, ſans qu'on lui donnât le tems, non ſeulement de dire adieu à ſa famille, mais de s'arrêter même un moment à une maiſon de campagne qu'il a à S. Maur, pour y prendre les choſes dont il pouvoit avoir beſoin pour le voyage. Il eſt relegué dans ſon Abbaye de Corbigni, Diocéſe de Nevers, où il eſt plûtôt priſonnier qu'éxilé ; car il y eſt gardé par un Exemt des Gardes qui ne le quitte ni le jour, ni la nuit.

Pour M. Titon, il fut arrêté chez lui entre une & deux heures après minuit, & conduit par des Mouſquetaires dans la priſon du Château de Vincennes, d'où il fut transferé quelques jours après dans la Tour de Ham, de-là à Dourlens, où il n'a reſté que fort peu de tems, & d'où il a été tranferé l'on ne ſçait point où. Voilà comme on récompenſe le mérite.

Que pour ceux-là qui vous trahiſſent. (*a*)
Pendant que les autres gémiſſent
Dans les priſons & dans les fers.
Après cent exemples divers,
Eſt-il queuqu'un dans votre Empire
Qui veüille encor vous ſarvir, SIRE?
Oüi, vous nous êtes à tous ſi cher,
Que rian ne ſauroit empêcher
Qu'an vous ſarve, maugré vous-même;
Sur tout dans le péril extrême
Où vous vous trouvez aujourd'hui,
Et qui nous cauſe tant d'annui.
Il viendra queuque jour peut-être
Que vous demaſquerai le trâtre,
Et que reconnoiſſant après
Qui ſont vos fidéles Sujets,
Vous les comblerez d'allégreſſe

(*a*) Nous ne parlons point ici d'une troupe d'ignorans, & de gens perdus de mœurs, à qui la Conſtitution a tenu lieu de ſcience & d'abſolution, & que l'on voit aujourd'hui en poſſeſſion des meilleurs Benefices. Nous parlons de ceux qui ſe ſont avancez dans l'Etat par leurs injuſtices : Un M. . . . . . par exemple qu'on a fait Conſeiller d'Etat, pour le récompenſer des grands ſervices qu'il lui a apparemment rendus, en diſſipant les Maiſons & les Colleges de Paris, où l'on élevoit chrêtiennement la jeuneſſe, en faiſant empriſonner les honnêtes gens, & *noviſſimè*, en attirant au Parlement toutes les diſgraces qu'il a eſſuyé.

Autant qu'ils ſont dans la détreſſe.
Au reſte, ce n'eſt pas cela
Qui fait que ces bons Meſſieux-là
Vous ſarviont aveuq tant de zéle,
Et ſoûteniont votre querelle,
Tout leu motif, tout leur eſpoir
Eſt de bian faire leu devoir,
Pis après arrive qui plante.
Auſſi leur recette inſolente,
Et l'enlevement odieux
Qu'an venoit de faire à leux yeux,
Pas un brin ne les ébranlirent,
Au rebours, ils ſe raffarmirent,
Et jurirent tous de nouviau
De ne pus rentrer au Barriau.
Envain le Cornard les rappelle,
Ce pauvre bon Jean de Nivelle
Eut biau crié, *Venez, venez*,
Pas un d'eux n'y montrit ſon nez,
Et ne l'auroit fait de l'année,
Si ſa Reverence informée
Qu'ils parſiſtiont dans leu projet,
Par trois cens Lettres de Cachet
Qu'il lâchit tout d'une volée,
N'eût fait revenir l'Aſſemblée.
Trois cens ! oüi-dà, trois cens, Monſieu;
Aveuq votre biau Riban bleu
Vous n'avez que faire de rire.
Notre bon Roi peut vous le dire,
Piſqu'il les a fait de ſa main,

Ou tout au moins son écrivain. (*a*)
Demandez cor aux Mousquetaires
Qui pendant deux nuits tout entieres
(Par un trait qui leux fait honneur)
Ont fait l'office de Facteur
En les portant à leur adresse. (*b*)
Morgué! faut qu'il ait queuque presse
Pour avoir moulé tout cela

(*a*) Les trois cens Lettres de Cachet expediées en un seul jour, sont de ces traits si extraordinaires, qu'il n'est pas étonnant qu'on ait pû les révoquer en doute. Voici ce qui y donna occasion. Le Parlement, comme l'on a vû, indigné du procedé du Ministre, discontinua le Service jusqu'à nouvel ordre. Quelques jours après il vint un Ordre du Chancelier de continuer à rendre la Justice, le Parlement n'en fit rien; sur ce refus, le Roi envoya des Lettres Patentes qui enjoignoient au Parlement de continuer ses fonctions sous peine de désobéissance, & SA MAJESTE' se donna la peine d'écrire elle-même à tous les Magistrats en particuliers, pour leur enjoindre de proceder à l'Enregistrement de ses Lettres Patentes. Elles le furent en effet le lendemain, mais avec les modifications nécessaires pour prévenir l'abus que l'on en pouroit faire.

(*b*) On ne s'étoit point encore avisé jusqu'ici de faire signifier les Lettres de Cachet par des gens de Guerre; mais comme elles sont devenuës banales, & que les Finances sont d'ailleurs épuisées par la dissipation qu'en font ceux qui les manient, on a trouvé moyen d'épargner au Roi la dépense des Huissiers, en les faisant signifier par

En aussi peu de temps que ça,
Car jamais il ne l'eût pû faire
Pendant une semaine entiere,
Eùt-il emplayé tous les gens
Des Charniers des saints Innocens. (a)
 Vrament j'avions entendu dire
Que depis dix ou douze ans, SIRE,
An avoit vû de compte fait
Dix mille Lettres de Cachet,
Que pour l'*Unigentrus* ces trâtres
Aviont lâché contre nos Prâtres,
Mais, s'ils continuont ainsi,
An dit qu'avant un an d'ici
An les comptera par milliaces;
Et l'an les vendra par liasses;
Pour en faire de biaux cornets
A poivre, ou pour du beure frais.
 Stanpandant, SIRE, voyez comme
Guieu se rit des projets des hommes!
Ces trois cens Lettres de Cachet,
Au lieu de produire l'effet
Qu'en esperoit le benoît Pere,
En produisirent un contraire.
Ces Messieux en conformité
De ce que VOTRE MAJESTÉ

ses Mousquetaires; c'est ce qui a fait donner par le Peuple à cette noble Compagnie le surnom de *Pousseculs de la Constitution*.

(*a*) Endroit fort connu à Paris, où l'on écrit Placets, Lettres, &c. pour le Public.

Leux enjoignoit tous de reprendre
Leux Exarcices, & de rendre
La Justice comme devant,
Commencirent donc en entrant
(Comme ils auriont dû pû-tôt faire)
Par donner un Arrêt severe
Contre ce maudit Mandement
Qui avoit été l'instrument
De tant de trouble & de vacarmes.
En vain leu Cornette en allarmes
Crioit : *Eh Messieux, attendons!*
A tous pecheux Guieu fait pardon;
Monsieu l'Archevâque peut-âtre
Poura, fit-il, *se reconnoâtre*,
Baillons ly seulement du tems
Pour consulter sur ça ses gens.
» An liavoit baillé la quinzaine,
» Fit-on, mais *va t'en voir s'il vienne.*
» Il ne fait que nous lanterner,
» Et c'est ly qui nous fait donner
» Toutes ces lavandes de tête;
» J'arnigué! faudroit être bête
» Pour ne pas voir après cela
» Que de nous il se mocquera,
» Si je lantiponnons encore.
» Non, il faut qu'au point de l'aurore
» An ly signifie demain
» Un bal Arrêt de notre main.
» Si cela vous fâche, n'importe,
» Vous n'avez qu'à passer la porte;

» Je nous passerons bian de vous,
» Aussi-bian savons-je tretous
» Depis long-temps, qu'en cette affaire
» Vous n'êtes que son émissaire
» Et le factoton de la Cour. (*a*)
Notre homme voyant qu'à son tour
An l'alloit peigner d'importance,
Consentit donc par complaisance,
Et souscrivit à leux Arrêt ;
Mais à peine étoit-il tout prêt,
Qu'il le fit savoir au pus vîte
A ce vieux Guiable de Jesuite
Qu'an pansit crever dans sa piau!
La-dessus voyage nouviau,
Et nouviau lavement de tête.
An en prend quatre qu'an arrête;
Et que l'an vous foure en prison,
Comme an fit Pucelle & Titon,
Et qu'an envoye ensuite aux piautres ; (*b*)

(*a*) C'est ce dont personne n'a douté dans cette affaire-ci, quelqu'effort qu'il ait fait pour persuader le contraire. Un jour qu'il avoit fait assembler chez lui plusieurs Présidens pour déliberer avec eux sur les affaires présentes, il se plaignit amerement à eux du peu de ménagement que la Compagnie avoit pour lui, alléguant qu'il n'y avoit point dans l'Histoire d'exemples d'un pareil procedé. *On en trouveroit encore moins*, lui répondirent-ils, *de la maniere indigne dont vous avez fait traiter le Parlement par la Cour.*

(*b*) Messieurs Robert & de Vrevins, tous deux

Pis an lave la tête aux autres,
Les menaçant de les priver,
S'ils s'avisiont de remuer,
De leux fonctions par la suite,
S'ils n'enregitriont au pus vîte
Un bal Arrêt qu'on leux luisit,
Et qu'il avoit toute la nuit
Fait faire à votre Conseil, SIRE. (a)
Eux d'oüir & voir tout sans mot dire,
Car pour une seconde fois
An leux avoit coupé la vois ;
Mais ce n'est pas le varbiage
Qui fait qu'an en fait davantage,
Aussi n'en pensiont-y pas moins,
Quoi-qu'ils ne sonniont mot, témoins

Conseillers à la Grand' Chambre ; le premier fut conduit à Belle-Isle, & le second à Poitiers ; M. Davi de la Fautriere, de la troisiéme des Enquêtes, à Salins ; M. Ogier, President à la troisiéme des Enquêtes, aux Isles Sainte-Marguerite. Les deux premiers sont presque octogenaires, les deux autres, quoique plus jeunes, n'en ont pas parlé avec moins de sagesse & de fermeté. La brieveté de ces Notes ne nous permettant pas de donner à chacun de ces illustres Magistrats, les Eloges particuliers qu'ils meritent ; nous renvoyons le Lecteur à ceux que l'on a fait de Messieurs Pucelle & Titon, dont ils ont si glorieusement suivi l'exemple, & que la Cour n'a pas voulu separer dans leur disgrace.

(a) L'Arrêt du Conseil qui casse celui du Parlement contre le Mandement.

Ce que le lendemain ils firent
Quand au Palais ils retournirent.
En effet s'étant aparçus
Desormais qu'ils ne pouviont pus
Vous faire entendre la justice ;
Pour faire voir à ce jocrice,
Qui croyoit leux avoir fait peur,
Qu'ils s'en gaussiont, tous d'un grand cœur
S'en demirent d'une venuë,
Ly disant : *tiens, vla ta moruë*,
» A ce prix je n'en voulons pus,
» Prens, & rens nous nos carolus.
» Le premier point de notre Office
» Etoit d'arrêter ta malice,
» Et veiller au bian de l'Etat ;
» Mais, par un horrible attentat,
» Pisque tu veux t'en rendre maître,
» Et nous empêche, double traître,
» D'en avartir SA MAJESTE',
» Lorsque tu l'auras débouté,
» Du moins de ta noire injustice
» An ne nous rendra point complice,
» Pisque j'ons fait ce que j'ons pû,
» Et qu'à nous il n'a pas tenu
» Qu'il n'ait connu ta parfidie ;
» Vla nos bians, prens cor notre vie.
Ah SIRE ! vela de ces traits
Où l'an connoît les vrais Sujets,
Trait marveilleux, & dont l'Histoire
Solannisera la mémoire.

Oüi,

Oüi, l'an ſaura dans l'univers
Que dans un ſiecle auſſi parvers
Et corrompu comme le nôtre,
Sous un Regne tel que le vôtre,
Le Ciel fit naître des Héros
Qui, maugré Rome & ſes ſupôts,
Maugré ſes intrigues, ſes Bulles,
Et tous ces foudres ridicules
Dont ils effrayont vos Sujets,
An ſçut confondre leux projets,
Et retenu ſur votre tête
Votre Couronne qu'étoit prête
A ſauter par delà les mons.....
" Oüais ! Monſieu, ce que je diſons,
Apparemment ne vous plaît guere
Que vous nous tournez le darriere,
Aveuq votre balle Croix d'or....
Au reſte, vous n'avez pas tort.
Sans doute, cet acte heroïque
Ne fait pas le Panigirique
De vos Confreres, ni de vous.
Voudriez-vous point, entre nous,
Que de vous j'en vinſſions tant dire ?
Vous qui ne charchez qu'à détruire
Le bian & les honnêtes gens,
Vous, qui dans tous vos Mandemens
Soufflez la diſcorde & le ſchiſme, (a)

(a) Voyez les Mandemens de Meſſieurs d'Embrun, de Laon, mais ſur tout le dernier de M.

Qui ſous l'ombre du Janſiniſme
Ne charchez qu'à vous agrandir,
Et voudriez tout envahir.
Vous, qui pour la moindre Abaïe,
Sacrifiriez votre Patrie,
Votre ame, & juſqu'à votre Roi ;
Vous qui vivans ſans foi, ni loi,
Et plus mal que ne ſont bian d'autres,
Criez, je ſommes les Apôtres,
C'eſt nous ſeuls qu'il faut imiter.
Morguenne ! allez vous-en conter
A queuques gnais ces fariboles.
Croyez-vous que c'eſt les paroles
Qui faſiont les honnêtes gens ?
Nannin-dà, ce n'eſt pus le tems,
Vivez comme ont fait les Apôtres,
Et je dirons, comme vous autres
Que vous êtes de bons Paſteurs,

l'Archevêque d'Arles. Ce Prélat qui y fait le Panegirique de ſes deux illuſtres Confreres, (vous allez voir le portrait de celui qu'il eſtime le plus) ce Prelat, dis-je, y fait gloire de braver la Juriſdiction des Magiſtrats, l'authorité des Miniſtres, la Maj. même du Roi qu'il ne reſpecte, & ne reconnoît qu'autant qu'il eſt favorable à la Bulle. . . Si les Magiſtrats, ſi le Conſeil, ſi les Miniſtres même laiſſent paſſer de pareilles piéces, il faut ou qu'ils nous faſſent crever les yeux, ou qu'ils nous laiſſent publier hautement que les Evêques Conſtitutionnaires, ou plû-tôt leurs inſtigateurs tendent à l'abolition de la Monarchie.

Suivez leux dogmes & leux mœurs;
Sarvez, comme ils ont fait vos Princes;
Allez bailler dans vos Provinces
Bon exemple, & je vous croirons,
Et pis je vous imiterons;
Mais, quand vous ferez le contraire
De ce qu'ous faites dire en Chaire,
Je ne reçonnoîtrons en vous
Que des hommes tout comme nous;
Et bian ſouvent même pus pires....
Mais excuſez, ſi j'oſons, SIRE,
Devant vous leux dire leu fait.
Quel honte pour eux en effet
De voir la verité trahie,
Et le feu par tout la Patrie,
Sans qu'aucun d'eux veüille groüiller!
Qu'il faille qu'un Corps ſéculier
Ceſſe le cours de la Juſtice
Pour venir faire leux Office,
Et mettre contre eux à couvart
L'Egliſe & l'Etat qui ſe pard;
Pendant qu'à bian manger & boire
Ces biaux Monſieux bouttiont leu gloire,
Et bian-hureux maugré tout çà,
S'il ne feſiont cor que cela.
Ah ! ſi le reſpect que j'ons, SIRE,
Pour vous, nous permettoit de dire
Ce que là-deſſus je ſavons,
Vous varriez quelles gens ce ſont
Que ces biaux Monſieux porte-Mitre;

Mais je laiſſons là ce chapitre,
Ce ſera pour queuqu'autre jour.
En attendant de votre Cour
Chaſſez pour jamais les Jeſuites;
Renvoyez-moi ces hypocrites
Qui vous aſſiegeont nuit & jour;
Et qui ne vous ſont tant la Cour
Que pour vivre pus à leux aiſe,
Un chacun dans leu Dioceſe.
Que Janſon, ce pauvre éxilé,
Aille encor pour ſon Jubilé
Faire un Mandement fanatique, (*a*)
Où par un popouri comique
Il boute la *Conſtruction*
Avec les Paniers, le Flon, flon;
Le Parlement, la Cour, l'Allure,
Et cent traits de cette nature.
Que Brancas Prélat de renom,
Aille dans Aix donner leçon
Sur l'inceſte & la ſodomie. (*b*)
Que la Fare, ce grand genie,
S'en aille cheu ly promptement
Faire queuque ſot Mandement (*c*)

(*a*) Voyez le Mandement de M. d'Arles avec les Notes, c'eſt un Ouvrage Théologi-comique, qui mérite d'être lû.

(*b*) Ordonnance de M. d'Aix ſur les Cas réſervés, qu'on ne peut lire ſans rougir.

(*c*) Il y avoit dans la premiere Edition ces vers, que nous avons trouvé trop vifs, & qui

Ou queuque petit Farmulaire
Pour tous ceux de ſon Seminaire
Qui voudriont à l'avenir
Queuque Bénéfice obtenir.
Que l'*Empallionné* Belzunce, (a)

caracteriſoient trop ce Prélat.
Faire queuque ſot Mandement
Qu'il aimeroit beaucoup mieux faire
Cheux la Lamatte ſa Commere,
Comme le dernier qu'il y fit
En Robert d'Arbriſſelle.... *

* Robert d'Arbriſſelle, Patriarche & Fondateur de l'Ordre Hermaphrodite de Fontevraux. On raconte de lui qu'il avoit inventé une nouvelle maniere de s'exercer à la continence.

(a) Henry-François-Xavier de Belzunce, Evêque de Marſeille. Son Epiſcopat n'a preſque été juſqu'ici qu'un tiſſu de pieuſes extravagances. Nous ne parlons que des deux dernieres, de l'hiſtoire de ſon *Pallium*, & de ſa Miſſion. Ce Prélat qui eſt auſſi modeſte du côté des Dignitez, qu'il l'étoit il y a quelques années pour les biens de l'Egliſes, lorſqu'il demanda en Cour des Bénéfices, pour le récompenſer des grands ſervices qu'il avoit rendu à ſon Peuple pendant la peſte; ce Prélat, dis-je, pouſſé par le même motif, a long-tems fait ſolliciter à Rome par un vénerable Capucin le *Pallium*, qui vient enfin de lui être conferé par M. Janſon. Nous avons vû ici le Mémoire qui contenoit les raiſons ſur leſquelles M. de B. fondoit ſa demande, raiſon bien digne d'un Capucin, & d'un Evêque Ex-Jeſuite. 1°. *Sa grande naiſſance*. Quelle modeſtie

pour un Apôtre ! (elle est à peu-près pareille à celle de M. d'Arles, qui nous apprend dans son dernier Mandement, qu'un Loüis Forbin de Janson, apparemment de ses Ancêtres, fut envoyé en Ambassade à Rome par Loüis XII.) 2°. *Les grands services qu'il a rendu à l'Eglise* ; c'est apparemment dans le Concile d'Ambrun. 3°. *Sa profonde érudition.* Et c'est un Capucin qui en rend témoignage ! Enfin pour abreger, *Le triomphe des Jansenistes, s'il arrivoit que M. de B. ayant demandé à Rome le* Pallium, *en essuyoit un refus.* Comme si l'on ne sçavoit pas que Rome qui leure les Evêques par des Chapeaux, des *Pallium*, des Barettes, & autres colifichets de cette nature, n'en donne point qu'elle ne les fasse acheter bien cher, & que tous ceux qui en demandent, ne les ont pas, témoins l'Archevêque de Paris, qui demande depuis si long-temps un Chapeau, & que le Pape laisse enrhumer tout à son aise. Il faut sur ce pied-là que M. de Belzunce ait une grande foi à la vertu du *Pallium*, puisqu'il s'est persuadé qu'il en seroit plus redoutable aux Jansenistes. Il semble que ce soit pour lui *l'Armet de Membrin avec lequel ce nouveau Dom Quichote va combattre & renverser les Moulins à vent.* En verité le Pape au lieu d'un *Pallium*, devroit bien lui envoyer une Calotte, mais une calotte si forte qu'elle pût empêcher l'évaporation du peu de cervelle qui reste à ce Prélat.

Pour sa Mission ; c'est une des plus édifiantes Comedies que l'on ait vû en Provence. Jamais on n'y vit tant de Processions ou d'Oraisons ambulatoires, tant de Croix plantées, tant d'Assemblées nocturnes, tant de Sermons comiques, tant d'Indulgences, & si peu de conversions. Pour les Processions, on en a

Qui tout peſé n'a pas une once
De ſens, aille à ſa Miſſion
Proumener en Proceſſion
Trois ou quatre mille femelles,
Et faire porter aux pus belles
Les Chandeliers aveuq la Croix.
Que Guenet, ce Prélat courtois, (*a*)
Et galant, aille à la toillette

compté juſqu'à dix pendant l'eſpace de 27. jours. Mais la plus originale étoit celle dont il eſt ici parlé. Elle étoit composée d'hommes, & de deux mille trois cens femmes & filles, à la tête deſquelles étoit Madame Colongue, belle-Sœur de l'ancien Evêque d'Apt, qui portoit la Croix, & qui avoit à ſes côtés pour Acolytes deux jeunes Demoiſelles de condition, qui portoient les Chandeliers, en grande cérémonie, & en grands paniers; (*l'après-diné la Dame porte-Croix fut trouvée ajuſtant un habit de bal qui devoit ſe tenir le ſoir, c'étoit dans le tems du Carnaval*) dignes fruits de la Miſſion. A la ſuite de ce nombreux & magnifique cortege, ou pour mieux dire, de ce Serrail ambulant, paroiſſoit M. de Belzunce, avec ſon nouveau *Pallium*, devant lequel on traînoit ſur un Char une Croix de 40. pieds de long, que le ſaint homme touchoit du bout du doigt, & qu'on alla planter vis-à-vis l'Egliſe des Carmes. Si de pareilles farces font le Catholiciſme en France, il n'y a guere de gens ſenſés qui n'y doivent être hérétiques. *Voyez les Nouvelles de* 1731. *mois de Février.*

(*a*) Evêque de S. Pons. Le trait qu'on rapporte ici s'eſt paſſé chez l'Intendant. *Voyez les Nouvelles.*

De queuque charmante pouiette
Ly mettre le rouge & le blanc.
Que Vilneuve aille impudemment (a)
Encenser dans sa Cathedrale
Un infame Sardanapale.
Que Caulet, pour dire en un mot, (b)
Qui vient comme un Iscariot
De rendre gloire à l'innocence,
S'en aille faire pénitence,
Pour avoir dans Ambrun vandu
Le pus saint Evâque qui fut.
Votre Cour alors épurée
De cette vilaine danrée,
Sera pus balle que jamais,
Et les braves gens desormais
Auprès de Vous pourront se rendre,
Et librement se faire entendre.
C'est alors que la verité,
Paroîtra dans sa pureté,
Et se fera voir sans nuage
Aux yeux d'un Prince juste & sage,
Qui l'auroit pû-tôt soutenu

(a) Evêque de Viviers, qui reçut chez lui le P. Girard, & qui voulut lui donner de l'emploi dans son Diocese. Quelle idée de tels Evêques peuvent-ils avoir du Sacerdoce, lorsqu'ils en confient les plus augustes fonctions à de pareils Ministres? *Voyez les Nouvelles.*

(b) Evêque de Grenoble, un des Peres du Concile d'Ambrun, qui souscrivit avec eux à la condamnation de M. de Senés.

Si pû-tôt il l'avoit connu.
Alors déteſtant l'artifice,
SIRE, vous rendrez la Juſtice;
Et comblerez de vos bianfaits
Ces bons & fidéles Sujets,
Qui pour ſoutenir votre Trône,
Et les droits de votre Couronne,
Ont expoſé leu libarté,
Leux bians, leu repos, leu ſanté. (*a*)
Par là vous rendrez l'allegreſſe
Aux Peuples qui priront ſans ceſſe,
Et feront au Seigneur des vœux
Pour votre Regne glorieux.
Pour nous, en Actions de graces
Je chanterons dans nos Paroüaſſes
Domine ſalvon fac Regen.
Pour Vous & vos Enfans. *Amen.*

(*a*) Lorſqu'on enleva les quatre éxilez, M. de Vrevins étoit attaqué de la goute, & d'une rétention d'urine, qui le mettoit hors d'état de ſouffrir aucune voiture. On le répreſenta au Miniſtre, qui ordonna qu'on le fît partir inceſſament, quelque choſe qui en arrivât.

FIN.

